

AG VIVRE EN BORD DE BAIE DU 23 NOVEMBRE 2018

Rapport moral et d'activités

Rappel des missions confiées par l'AG du 17/11/2017

- Entreprendre des démarches pour l'entretien des digues
- Suivre l'avancement du procès avec notre avocat
- Demander une révision des taxes foncières et habitation
- Elargir l'association.

Elargissement de l'association

L'association accueille ce soir 17 nouveaux adhérents, nous sommes passés de 23 à 38 membres (Annick Cabaret a déménagé, Madame Danièle Vilsalmon est décédée)

Rue du Canard : 3

Impasse du Pont Derlande : 8

Route des Grèves : 4

Pissoison : 2

Demande de révision des taxes foncières et d'habitation

Ces 2 taxes reposent sur la **valeur locative cadastrale**, « loyer annuel théorique que pourrait produire un immeuble bâti ou non bâti, s'il était loué dans des conditions normales ».

Les démarches doivent être individuelles, 2 personnes de l'association les ont entreprises.

1 - Contestation du montant des taxes sur le site des impots.gouv.fr

" Ma propriété a été classée en **zone rouge** ce qui la dévalue de façon très significative; aussi je demande par la présente à ce que sa **valeur locative cadastrale** fasse l'objet d'une nouvelle évaluation. "

2 - Réponse : on ne veut pas recalculer votre valeur locative cadastrale car ça a été fait en 1973 et rien n'a changé depuis !

3 - Après refus de l'administration dépôt d'une requête auprès du tribunal administratif de Rennes.

4 - Mémoire en défense : " le requérant n'apporte pas la preuve que ça a changé depuis 1970"

5 - Réponse au mémoire en défense.

Note : M. le Maire a écrit le 30/1/2018 à la Direction des finances publiques pour faire une demande de révision de nos taxes, il nous a autorisé à joindre copie de sa demande à notre requête.

On se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Suivi du procès

Nous avons rencontré notre Avocat Maître Demay, à Guingamp le 14/12/2017. On lui a présenté notre requête qu'il n'avait visiblement pas encore regardé. Il nous a promis une visite sur site au printemps.

Nous l'avons ensuite sollicité le 16/4 puis le 16/6, sans réponse.

Le 1er octobre il nous écrit : " J'ai eu tort de ne pas vous l'indiquer d'emblée lors de notre entretien du 14 décembre dernier, mais réflexion faite, je ne souhaite pas intervenir au soutien des intérêts de votre association...".

Nous avons informé le bureau d'aide juridictionnel de la défaillance de notre avocat, ils vont étudier la possibilité de nous attribuer un nouvel avocat.

Entretien des digues

SBAA Réunion du 8/6

- Mise en place de la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui sera effective au 1/1/2021.
- Le Cabinet d'études Geolithe de Rennes mène les études sur les digues (Bureau d'étude géophysique, géotechnique, génie civil). Fin 2020 une information sera donnée au public.
- Pour les digues privées SBAA donnera aux propriétaires des instructions pour l'aménagement de leurs digues.
- SBAA n'a pas l'intention de prendre en compte les données du PPRL-i. La mise en place de la GEMAPI se ferait en fonction d'enjeux (vive réaction).
- Taxe GEMAPI : recouvrement adossé sur la taxe foncière ET sur la taxe d'habitation, avec un maximum de 40€ par habitant (sur chaque taxe ?). On ne sait pas encore si il y aura une taxe GEMAPI de votée par SBAA, elle serait répartie sur tous les contribuables de l'agglomération (?).

SBAA Lettre recommandée du 25/6

Nous demandons :

- ✓ Le rehaussement de **toutes** nos digues à la côte 7m47 dans les meilleurs délais, puis 7m87 à l'horizon 2100 (PPRL-i)
- ✓ que la mise en place de la Gemapi impose dans les meilleurs délais la restauration du bras, ou ancien cours de la rivière Saint-Jean dévié et bouché par la commune d'Yffiniac.

Mairie Courrier du 26/2

Nous demandons :

- ✓ de faire respecter la réglementation sur le GR34 qui emprunte nos digues
- ✓ d'organiser une réunion de présentation du plan communal de sauvegarde
- ✓ l'entretien des poteaux ERDF et téléphoniques
- ✓ des travaux de voirie.

Mairie Lettre recommandée du 25/6

Nous rappelons nos précédentes demandes restées sans réponse

Nous demandons :

- ✓ à la municipalité d'Hillion de se porter acquéreur du système d'endiguement du ruisseau du Cré et de la rivière Saint-Jean de façon à ce que, dans le cadre de la mise en place de la GEMAPI, SBAA puisse intervenir directement
- ✓ d'intervenir pour la restauration du bras, ou ancien cours de la rivière Saint-Jean dévié et bouché par la commune d'Yffiniac.

Mairie Réponse à nos courriers (3/9)

- ✓ PCS : la réunion se fera quand le personnel communal sera formé
- ✓ Respect de la réglementation GR34, c'est la compétence de SBAA
- ✓ Poteaux : ENEDIS a réalisé un diagnostic : "aucune anomalie et risque avéré"; ORANGE est paraît-il très réactif en cas de problème (plateforme dédiée aux collectivités).
- ✓ SBAA a bien en tête les problématiques de propriété des digues et M. le Maire rappellera l'opportunité de propriété unique
- ✓ Bras de la rivière Saint-Jean à voir dans la GEMAPI (compétence SBAA).

Mairie Réunion du 1/10

- ✓ PCS : formation du personnel le 3/12/2018
- ✓ GR34 : compétence SBAA
- ✓ Poteaux téléphoniques : qui doit nettoyer au pied des poteaux, pas de réponse
- ✓ GEMAPI : nous demandons le soutien de la mairie. M. le Maire nous fait parvenir des documents de pré-étude (zones d'intervention et premières estimations). Les élus en charge de la GEMAPI à Hillion sont M. le Maire et Serge Hamon. Nous échangeons sur les digues publiques et privées dans les grèves d'Hillion
- ✓ VBB n'a pas obtenu de subvention de la part de la mairie.

Documents fournis à la suite de cette réunion :

- ✓ Liste des communes concernées par la GEMAPI : Hillion, Langueux, Yffiniac
- ✓ Estimatif des travaux pour l'ensemble des grèves d'Hillion entre 36000 et 43200€.

Réunions de CA

Le CA s'est réuni cette année 4 fois (16/2, 15/6, 21/9, 16/11).